

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

PERSPECTIVES 2017



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés



SOMMAIRE

Édito du Président et du Directeur P. 3

PARTIE 1.
**QUI SONT LES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER ?** P. 6

PARTIE 2.
**LA CAISSE DES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER : ASSURER
ET PROTÉGER LES FRANÇAIS
DE L'ÉTRANGER** P. 9

1. La mission de la CFE P. 10
2. L'organisation de la CFE P. 11
3. Les clients de la CFE P. 14
4. Les cotisations et prestations versées en 2016 P. 17
5. Les chiffres-clés de la gestion de la Caisse P. 18
6. Les faits marquants en 2016 : P. 19
 - > Offres de services en ligne et adhésion en ligne
 - > Exonération rétroactivité
 - > Expérimentation en Thaïlande
7. Zoom sur un pays : Royaume-Uni P. 21

PARTIE 3.
**LES RÉALISATIONS 2017
& LES PERSPECTIVES 2018** P. 23

1. Lancement du produit *JeunExpat Santé* P. 24
2. Dématérialisation sortante des documents P. 25
3. Feuilles de soins en ligne P. 25
4. Produit France P. 25
5. Sésam Vitale P. 26
6. Réforme cotisations P. 26



— ÉDITO —

Le Président et le Directeur de la CFE ont décidé d'écrire cet édito ensemble pour témoigner de notre modèle de gouvernance à la tête de la CFE et de l'unité d'action de nos services sur les orientations fixées par le Conseil d'administration. En effet, la CFE a considérablement évolué en 2016, et les changements vont s'accélérer en 2017 et 2018.

Un nouveau Conseil d'administration a été installé début 2016. Il a identifié les restructurations à conduire pour améliorer la productivité de la Caisse, les besoins du marché et a fixé des objectifs ambitieux pour les années à venir.

Une nouvelle équipe de direction a pris en main la gestion et le développement de la Caisse et mis en place une nouvelle organisation pour répondre aux attentes du Conseil d'administration. En quelques mois, un remarquable travail a été réalisé et nous commençons à enregistrer des retours positifs de nos clients et prospects.

Les services d'adhésion en ligne sont désormais disponibles, une campagne d'inscription avec exonération de la rétroactivité a été menée de décembre 2016 à février 2017, un produit d'assurance santé pour les jeunes à tarif préférentiel vient d'être mis sur le marché et une expérimentation sur la prise en charge en tiers payant à un taux forfaitaire des dépenses d'hospitalisation a été lancée en Thaïlande.

La récente création d'un service satisfaction clients traitant les réclamations s'organise et va très rapidement nous permettre de répondre avec pertinence aux problèmes de notre clientèle.

Nous avons complètement changé notre vision du service. Nous considérons maintenant nos adhérents comme des clients avec tout ce que cela signifie de réactivité et de capacité à traiter les dossiers.

C'est pour mieux remplir sa mission de service public, avec un degré d'exigence optimum, que la CFE se modernise. Toutes les nouvelles technologies seront prochainement disponibles pour faciliter nos relations clients.

La CFE souhaite consolider son identité d'institution de la République pour continuer à proposer à nos compatriotes une protection sociale adaptée, dans la continuité et dans l'esprit de solidarité d'un service public de la sécurité sociale.

En proposant des produits novateurs, mieux adaptés, en améliorant nos prestations, le confort et la simplicité dans nos échanges avec nos clients, nous nous sommes fixé un objectif d'Excellence en 2020.

Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de vous proposer un rapport d'activité différent des publications antérieures. Ce n'est pas seulement une photographie des réalisations de 2016, car il met aussi en perspective les projets en chantier en 2017 et donne de la visibilité sur les grands rendez-vous de 2018.

En espérant que vous êtes bien assurés.

Très cordialement,



Le Président

Alain-Pierre MIGNON



Le Directeur

Laurent GALLET



ITALY



PARTIE 1

QUI SONT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER ?



QUI SONT LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER?

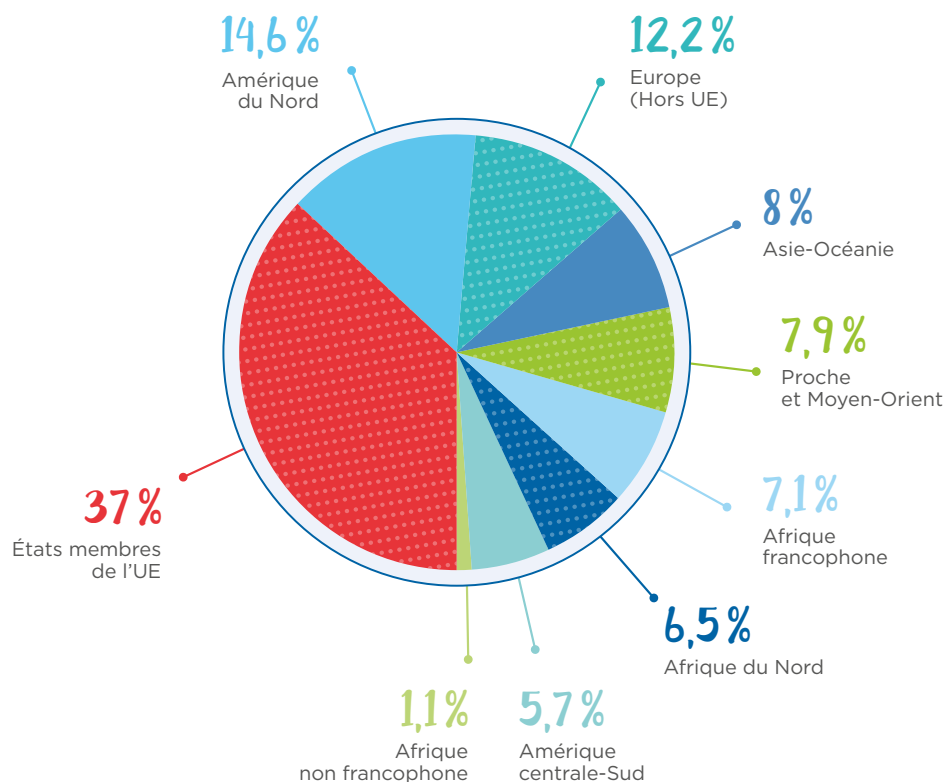
Le nombre d'inscrits au Registre des consulats* au 31 décembre 2016 s'élève à **1 782 188**, soit une progression de **4,16%** par rapport à 2015 (comme c'est souvent le cas lors d'années précédant des échéances électorales).

Toutefois, l'inscription au Registre mondial n'est en rien obligatoire, même si elle est vivement conseillée, notamment pour des raisons de sécurité.

On estime entre 2 et 2,5 millions le nombre de Français établis hors de France.

* sources ministère des Affaires étrangères 31/12/16

LA RÉPARTITION TOTALE DES INSCRITS AU 31 DÉCEMBRE 2016



La population française inscrite en Asie atteint pour la première fois les **8%** et dépasse ainsi la population inscrite au Proche et au Moyen-Orient.

La répartition des Français inscrits par genre est stable sur les dernières années.

Avec 50,1% de femmes parmi les inscrits au Registre en 2016, la population française établie à l'étranger est légèrement moins féminisée que la population française métropolitaine, qui compte 51,5% de femmes.

Il existe cependant des différences selon les zones géographiques.

Ainsi, les femmes sont toujours moins présentes en Asie-Océanie (42,4%) et plus présentes dans les États membres de l'Union européenne (53,3%).

La structure par âge de la communauté française établie à l'étranger est stable par rap-

port à l'année précédente. 34,5% des inscrits ont moins de 25 ans quand 46,8% ont entre 25 et 60 ans.

69,7% des inscrits au Registre le sont depuis plus de 5 ans et 8,8% depuis moins d'un an.



**LES PAYS LES PLUS ATTRACTIFS
RESTENT MAJORITAIREMENT EUROPÉENS**

Près de la moitié des Français résident en Europe (49,2%).

Les **5 premiers pays d'accueil de la communauté inscrite au registre restent les mêmes qu'en 2015**, avec dans l'ordre : **la Suisse, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Belgique et l'Allemagne.**

Avec un nombre d'inscrits sur les Registres des consulats allant de 180 000 pour la Suisse, 157 000 pour les États-Unis, 140 000 pour le Royaume-Uni, 124 000 pour la Belgique et 118 000 pour l'Allemagne, ces 5 pays concentrent près de 40% de la communauté française inscrite.





PARTIE 2

LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

ASSURER ET PROTÉGER LES
FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER



— page 10 —
La mission de la CFE
— page 11 —
L'organisation de la CFE
— page 14 —
Les clients de la CFE
— page 17 —
Les cotisations et
prestations versées en 2016

— page 18 —
Les chiffres-clés
de la gestion de la Caisse
— page 19 —
Les faits marquants
en 2016
— page 21 —
Zoom sur un pays :
Royaume-Uni

LA CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

Créée en 1978, la CFE est une caisse de Sécurité sociale ouverte à tous les Français expatriés. Elle est accessible quels que soient la situation professionnelle, l'âge, le pays d'accueil, l'état de santé et la composition de la famille de l'expatrié.

1. LA MISSION DE LA CFE : ASSURER ET PROTÉGER LES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER

La CFE occupe une place tout à fait à part dans l'univers de la Sécurité sociale : **elle est la seule caisse destinée aux expatriés ou aux Français qui résident à l'étranger**. La CFE est certainement l'une des réalisations concrètes les plus abouties au service des Français de l'étranger, qui disposent grâce à elle d'un instrument efficace et en progrès.

La CFE assure la continuité avec le régime général de Sécurité sociale français au moment de l'expatriation, au retour et pendant les séjours temporaires en France. Elle permet également d'éviter les pertes de droits ainsi que les délais de carence avec le régime général au retour d'expatriation.

LES MÊMES PRESTATIONS QU'EN FRANCE

La CFE propose, à titre volontaire, les mêmes prestations qu'en France par le biais de trois assurances (l'assuré a le choix des risques auxquels il souscrit et peut demander sa radiation à tout moment) :

- **Maladie-Maternité**
(s'y ajoute l'invalidité pour les salariés)
- **Accidents du travail-Maladies professionnelles**
(pour les salariés seulement)
- **Vieillesse**
(pour les salariés, les personnes chargées de famille et les anciens assurés obligatoires).

Afin d'apporter une réponse adaptée à chacun, la CFE propose également des contrats d'assurance sous forme de guichet unique en association avec des partenaires complémentaires (Sécurité sociale de base + complémentaire santé), pour une protection sociale plus étendue.

Fin 2016, plus de 200 000 personnes étaient couvertes par la CFE (près de 107 000 adhérents et près de 94 000 ayants-droit).

2. L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CFE

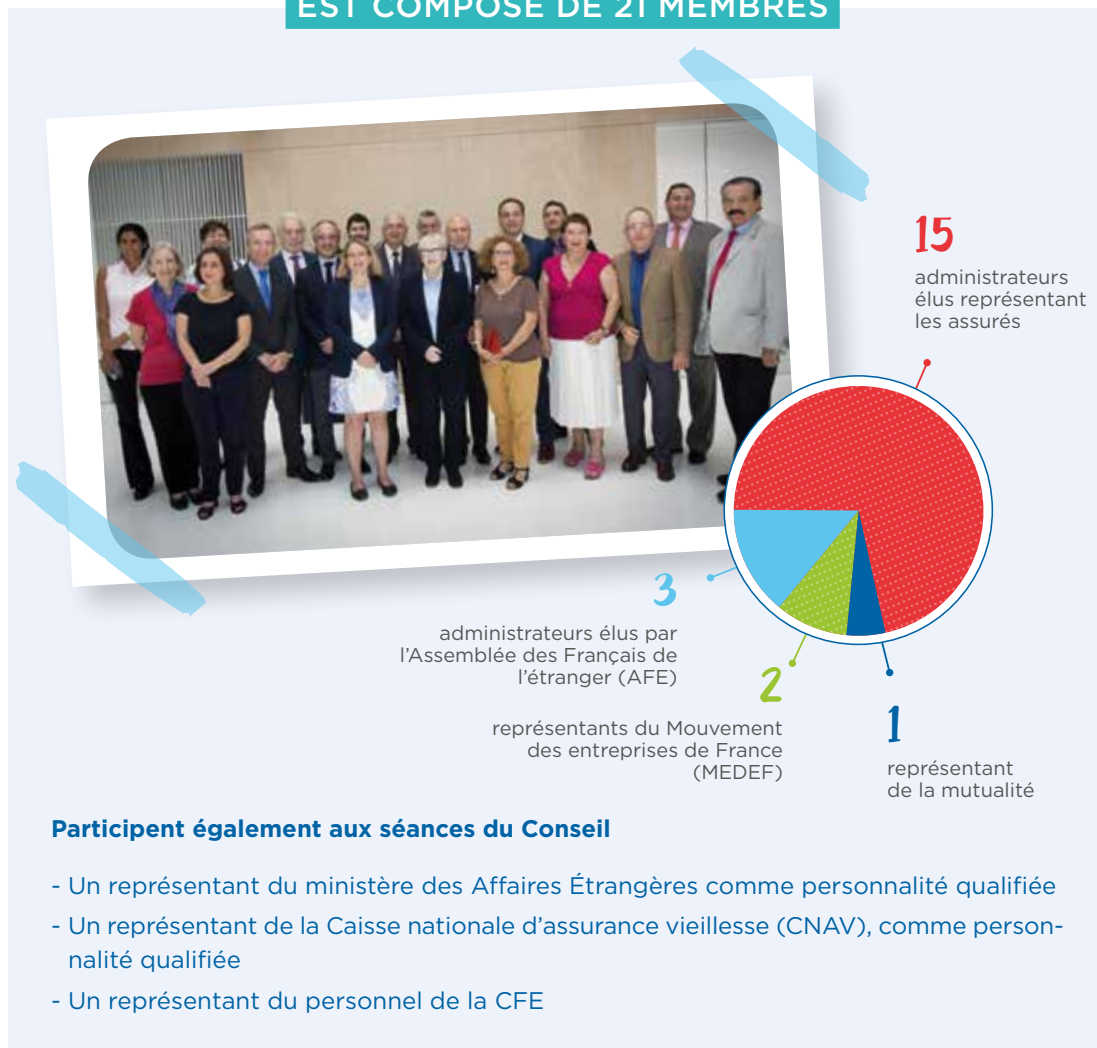
> Le Conseil d'administration

La Caisse des Français de l'Étranger est administrée par un Conseil d'administration composé de 21 membres, qui a été installé le 1^{er} janvier 2016. Ce Conseil a été profondément renouvelé avec 10 nouveaux membres élus. **Ses membres sont majoritairement établis à l'étranger et ils connaissent la réalité de l'expatriation.** Par la diversité de leurs implantations et de leurs fonctions, ils veillent à la représentation des intérêts des Français de l'étranger.

Bien que financièrement autonome, la CFE comme toutes les caisses de sécurité sociale, est placée sous tutelle des ministères en charge des Affaires sociales et du Budget dont les représentants participent aux séances du Conseil d'administration comme commissaires du Gouvernement.

Les grandes orientations de la Caisse sont fixées par ce Conseil d'administration qui se réunit deux fois par an.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 21 MEMBRES



ORGANISATION DES SERVICES

Les services de la CFE sont installés au siège de la Caisse, à Rubelles, en Seine-et-Marne. La CFE dispose également d'un bureau d'accueil à Paris, spécifiquement créé pour recevoir les adhérents de la Caisse ou les personnes qui envisagent d'y adhérer. Certains agents de la CFE sont installés chez des partenaires (assureurs complémentaires notamment) afin de faciliter les échanges avec ceux-ci et d'optimiser le traitement des dossiers communs.

La CFE comprend environ 180 collaborateurs installés pour la plupart à Rubelles et dont l'activité principale est une activité de production consistant à traiter les demandes d'adhésion, de radiation, les appels de cotisations et les remboursements de soins.

Début 2017, une nouvelle organisation a été mise en place. Plus ramassée, elle vise à répondre aux orientations stratégiques fixées par le Conseil d'administration, en matière de développement de la Caisse, d'élaboration de nouveaux produits et d'amélioration de l'offre de services, en s'appuyant au maximum sur les opportunités offertes par la digitalisation.



Les locaux
à Rubelles



3. LES CLIENTS DE LA CFE

L'assurance maladie-maternité de la CFE est accessible à tous quels que soient la situation professionnelle, l'âge, le pays d'accueil, l'état de santé et la composition de la famille de l'expatrié.

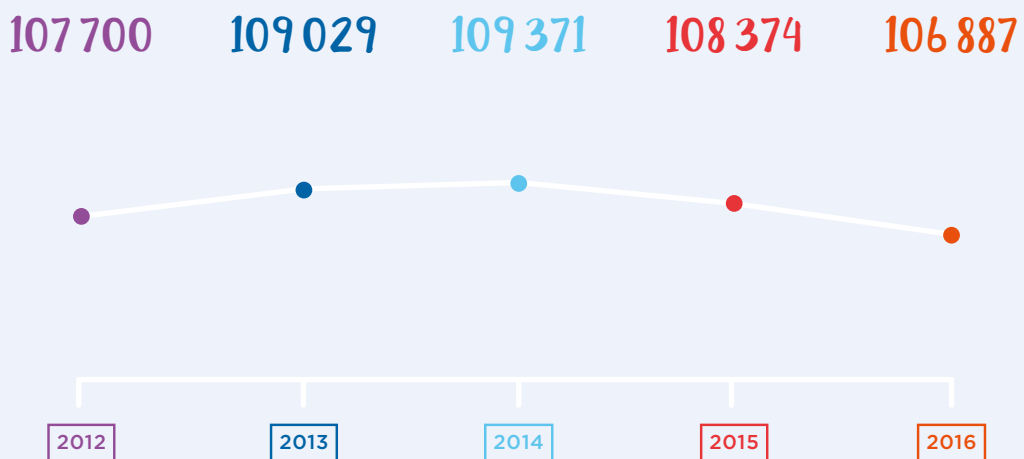
La CFE a connu une croissance de ces effectifs clients depuis plusieurs années, en dépit d'un léger recul en 2015 et 2016, qui a été compensé dès début 2017 par l'offre spéciale de l'exonération de la rétroactivité.

Cette situation s'explique par une baisse du volume d'expatriés de la part des entreprises et par un développement des expatriés à titre individuel, notamment des recrutements en contrat local des entreprises. Ces derniers

adhèrent moins facilement à la CFE, à la fois par méconnaissance, mais aussi en raison de ressources plus faibles.



NOMBRE DE CLIENTS À LA CFE ENTRE 2012 ET 2016



À la fin de l'année 2016, ils étaient 106 887 clients à faire confiance à la CFE pour leur protection sociale hors de France, soit plus de 200 000 personnes couvertes en comptant les ayants-droit.

> En détail au 31/12/2016

ZOOM SUR NOS ADHÉRENTS PAR TYPE D'ASSURANCE



maladie-maternité

183 467
personnes

étaient couvertes au titre
de la **maladie-maternité**
(adhérents + ayants-droit).



assurance vieillesse

46 958
adhérents

à l'**assurance vieillesse**
(retraite de base de la
Sécurité sociale).



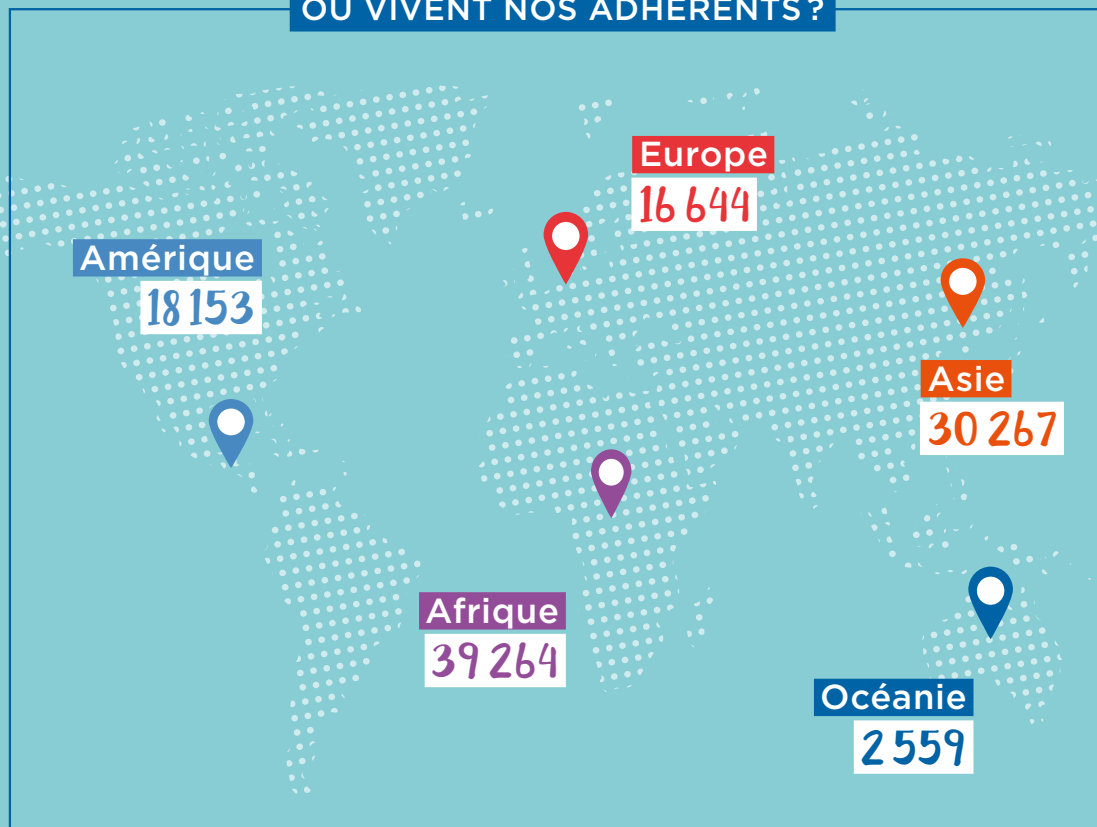
accidents du travail

38 369
adhérents

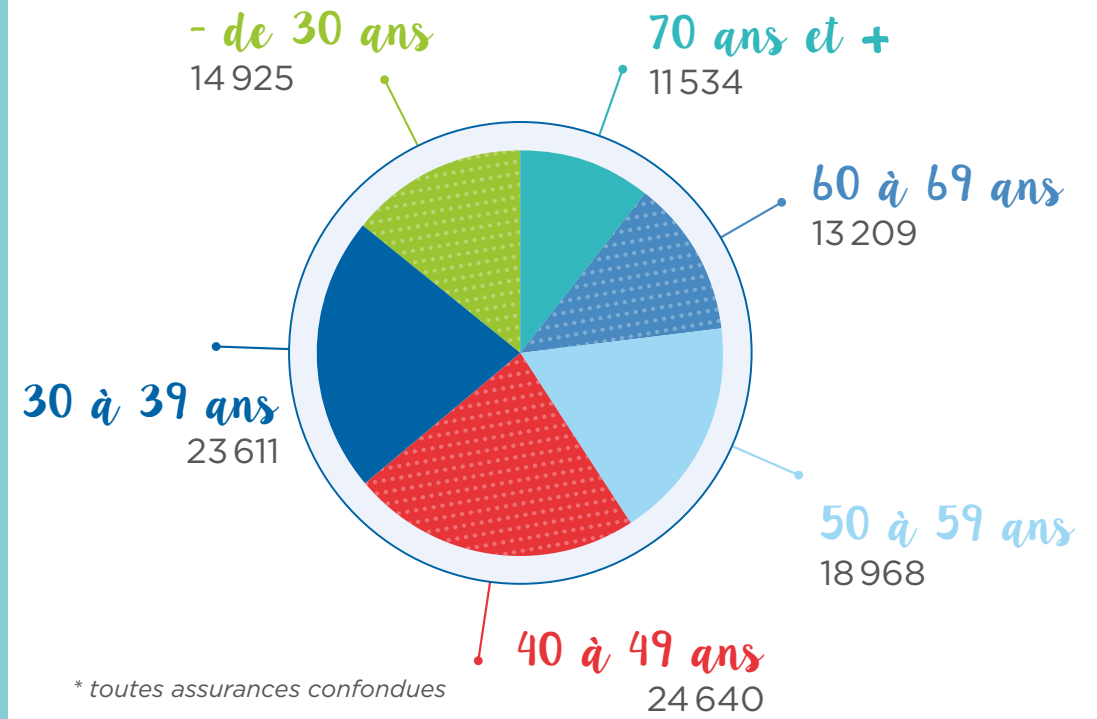
protégés contre le risque
**accidents du travail -
maladies professionnelles.**

*La CFE ne gère pas elle-même
cette assurance et reverse les cotisations
perçues à la CNAV.*

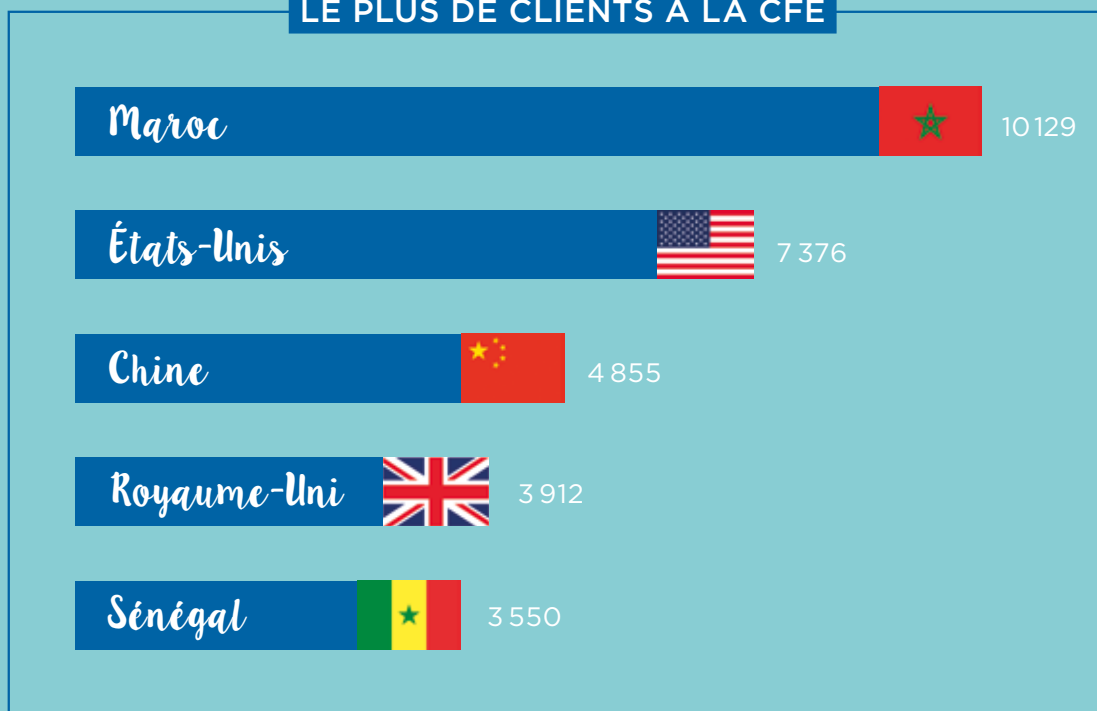
OÙ VIVENT NOS ADHÉRENTS ?



**QUELLE RÉPARTITION
DES ADHÉRENTS PAR CLASSE D'ÂGE ?***



**LES 5 PAYS QUI COMPTENT
LE PLUS DE CLIENTS À LA CFE**



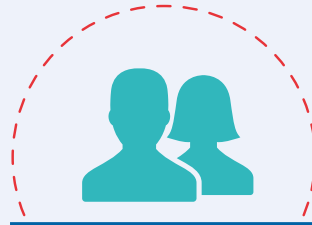
FOCUS SUR LES ENTREPRISES

La mondialisation tend à accroître la mobilité internationale. Pour autant, les entreprises françaises expatrient moins et recrutent plus en contrat local. Une gestion très professionnelle de l'expatriation est devenue plus que nécessaire. Parmi toutes les questions qu'elle soulève, la protection sociale est certainement l'une des plus importantes. La grande majorité des entreprises cherchent à assurer à leurs collaborateurs expatriés la même protection sociale que celle qu'ils avaient en France.

Ainsi, plus de 5 000 entreprises assurent leurs expatriés à la CFE. Ce sont ainsi plus de 43 000 salariés collaborateurs couverts dans le monde.



**+ DE 5 000 ENTREPRISES
ASSURENT LEURS EXPATRIÉS
À LA CFE**



**+ DE 43 000 SALARIÉS
COLLABORATEURS COUVERTS
DANS LE MONDE**

4. LES COTISATIONS ET PRESTATIONS VERSÉES EN 2016

La Caisse des Français de l'étranger fonctionne uniquement sur la base des cotisations perçues de la part de ses clients et est par conséquent financièrement autonome. Elle n'est adossée à aucun régime et ne perçoit aucune subvention à l'exception d'une modeste contribution (300k€) du ministère des Affaires étrangères au titre de l'action sociale.

En 2016, près de **177 millions d'euros de cotisations ont été perçues** pour les risques maladie-maternité et accidents du travail et plus de **296 millions d'euros de cotisations pour le risque retraite, cotisations qui sont reversées à la CNAV (Assurance retraite).**

Près de 142 millions d'euros de prestations ont été versées pour la maladie-maternité et près de 6,7 millions d'euros versés pour les accidents du travail.

Près de 20,3 millions d'euros sont consacrés à la gestion de la Caisse, auxquels il faut ajouter 1,2 million d'euros versés au titre de l'action sanitaire et sociale - prévention.

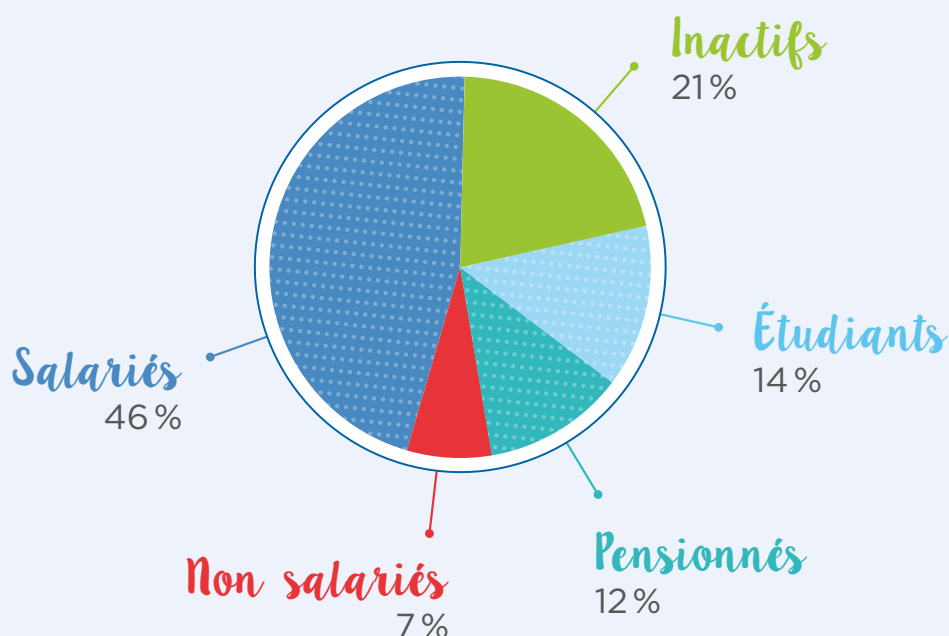


5. LES CHIFFRES-CLÉS DE LA GESTION DE LA CAISSE

En 2016, il y a eu **36 933 demandes d'adhésion**. La répartition de ces adhésions est la suivante :

- 13 863 individuels (37,5%),
- 14 284 ayants-droit (38,70%),
- 8 786 adhésions traitées dans le cadre d'un partenariat (23,80%).

ZOOM SUR LES ADHÉSIONS INDIVIDUELLES



Les collaborateurs de la CFE ont géré en 2016 :

- plus d'1 million de feuilles de soins (1 003 142),
- 51 545 dossiers concernant des hospitalisations,
- 11 910 dossiers indemnités journalières.

Ainsi, chaque jour, cela fait

(moyenne sur 2016) :

- 800 demandes traitées (adhésions, radiations, modifications, demandes d'informations...),
- 3 771 feuilles de soins traitées,
- 334 remboursements de soins divers,
- 194 remboursements d'hospitalisation,
- 17 accueils d'assurés (dont 90 % sur le site de Paris),
- 549 appels téléphoniques avec un taux de décroché de 81%,
- 86 e-mails traités.

6. LES FAITS MARQUANTS EN 2016

> Offres de services en ligne et autres avancées au niveau des systèmes d'information

Les réalisations informatiques et améliorations des systèmes d'information répondent à des enjeux importants, aussi bien en termes commerciaux que de performance opérationnelle.



Avant de développer de nouveaux services en ligne, une première étape a consisté à **faire évoluer le site internet de la CFE** pour répondre aux exigences fonctionnelles et techniques en matière de sécurité et de confiance numérique. Le site de la CFE a également été adapté pour être lu sur tout type d'équipement informatique (ordinateur, tablette ou smartphone).

La CFE propose désormais la possibilité d'adhérer en ligne pour les salariés, étudiants et jeunes de moins de 30 ans, couplée à une estimation tarifaire.

D'autres actions ont également été engagées sur l'amélioration du fonctionnement interne de la CFE. L'ensemble des adhésions, des soins France et des sollicitations client est traité depuis une plateforme spécifique qui a été stabilisée d'où un gain de temps, de sécurité de transport et de traitement.

> Mesure exceptionnelle de l'exonération de la rétroactivité (3 mois)

Afin de permettre à plus de Français déjà expatriés d'acquérir la couverture santé-maternité de la CFE, **la Caisse a décidé de suspendre de façon exceptionnelle la rétroactivité** (principe d'un arriéré de cotisations appliqué aux plus de 35 ans, lorsque la demande d'adhésion est formulée tardive-

Par ailleurs, la CFE a mené 3 chantiers principaux :

- Tout d'abord, le déploiement d'une nouvelle solution comptable et financière qui permettra d'améliorer les circuits entre ordonnancement et paiement, mais aussi d'enrichir la comptabilité analytique.
- Ensuite, le développement de 2 solutions applicatives destinées à en moderniser la gestion, l'une visant à assurer la traçabilité de la gestion de la relation client, l'autre à reconstituer un référentiel unique (clients individuels et tiers). Elles sont exploitables par tout type de système d'information interne ou externe, actuel ou futur (carte Vitale par exemple).
- Développement d'un nouvel outil de gestion documentaire électronique interne permettant la sécurisation du processus d'élaboration des consignes internes.

ment après le départ de France) pour toute adhésion entre décembre 2016 et fin février 2017 inclus.

Sur l'ensemble de la période plus de 2700 clients ont bénéficié de cette offre promotionnelle.



> Expérimentation en Thaïlande

Le système de conventionnement de tiers payant de quelques hôpitaux dans le monde avec la CFE arrive à bout de souffle :

- de plus en plus d'hôpitaux augmentent considérablement leurs tarifs sans marge de négociation,
- la CFE n'a pas les moyens médicaux ni humains de mettre en concurrence chaque année de nouveaux établissements,
- les tarifs français de référence (tarification à l'activité) sont devenus extrêmement complexes et inadaptés à une approche internationale.

La situation de la Thaïlande devenait à ce titre préoccupante car elle cumulait trois faiblesses :

- beaucoup d'adhérents individuels précaires,
- l'éloignement géographique de la France et de son système de soins,
- peu d'établissements conventionnés, dont le principal, à Bangkok, était très inflationniste et voulait sortir du dispositif.

La CFE a donc décidé d'expérimenter dès fin 2016 et sur 2017 un système de prise en charge différent, non plus basé sur des prix de journée français, mais sur un pourcentage du prix de la facture. Ce taux de prise en charge doit refléter l'équivalent d'un coût en France.

Par ailleurs, de manière à proposer plus d'établissements sur le territoire et une prise en charge 24 h/24 et 7 j/7, la CFE s'est adjoint les services d'un assistant pour cette expérimentation, en l'occurrence InterMutuellesAssistance (IMA).

Cette expérimentation ouvre ainsi la possibilité de se faire soigner en bénéficiant du tiers payant dans une vingtaine d'hôpitaux sur le territoire thaïlandais. Le taux de prise en charge a été fixé à 80% de la facture, sans plafond. Les clients de la CFE relevant d'une affection de longue durée (ALD) continuent de bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 100% du tarif France.

Le coup d'envoi et l'explication de cette expérimentation ont été donnés lors d'un déplacement des dirigeants de la CFE à Bangkok en décembre 2016. Un bilan en sera réalisé avant fin 2017.



7. ZOOM SUR UN PAYS : LE ROYAUME-UNI, UNE DESTINATION PLÉBISCITÉE PAR LES FRANÇAIS CES DERNIÈRES ANNÉES

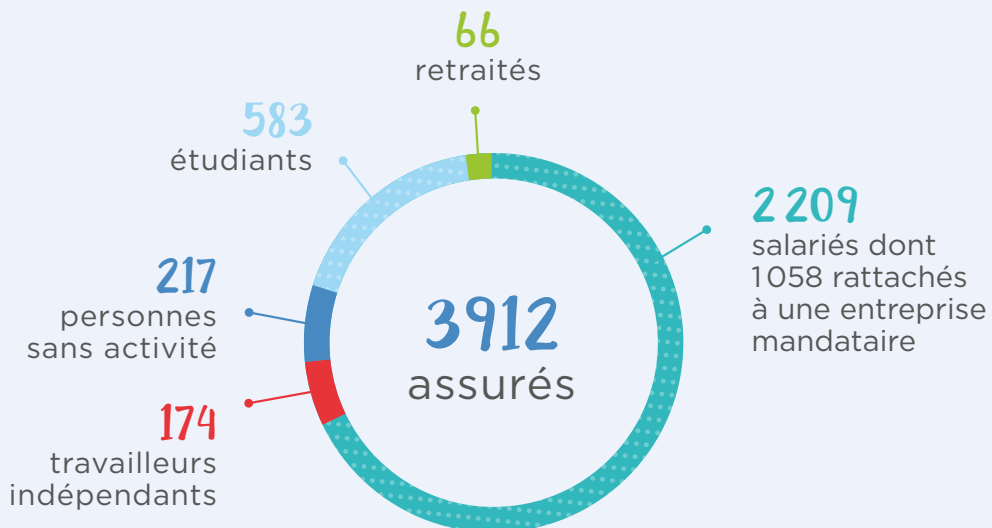
Avec plus de 140 000 expatriés enregistrés en 2016 (selon les chiffres du ministère des Affaires étrangères), le Royaume-Uni se place au troisième rang des pays d'accueil d'expatriés Français, et ce chiffre croît chaque année.

Le nombre d'adhérents à la CFE au Royaume-Uni est de 3 912 assurés (tous modes d'adhésion), avec près de 7 145 personnes couvertes.



**3 912 ASSURÉS ET PRÈS
DE 7 145 PERSONNES COUVERTES**

QUE FONT-ILS?*



* adhérents au titre de la maladie-maternité





PARTIE 3

LES RÉALISATIONS 2017 & LES PERSPECTIVES 2018



— page 24 —

- Lancement du produit
JeunExpaf Santé

— page 25 —

- Dématérialisation
sortante des documents
- Feuilles de soins en ligne
- Produit France

— page 26 —

- Sésam Vitale
- Réformes des cotisations

LES RÉALISATIONS 2017

1. LANCEMENT DU PRODUIT JEUNEXPAT SANTÉ



La CFE a lancé le 1^{er} juin 2017 une nouvelle assurance santé pour les jeunes expatriés français, qui pourront bénéficier d'une offre adaptée leur donnant accès à une protection sociale complète pour seulement 49€ par mois.

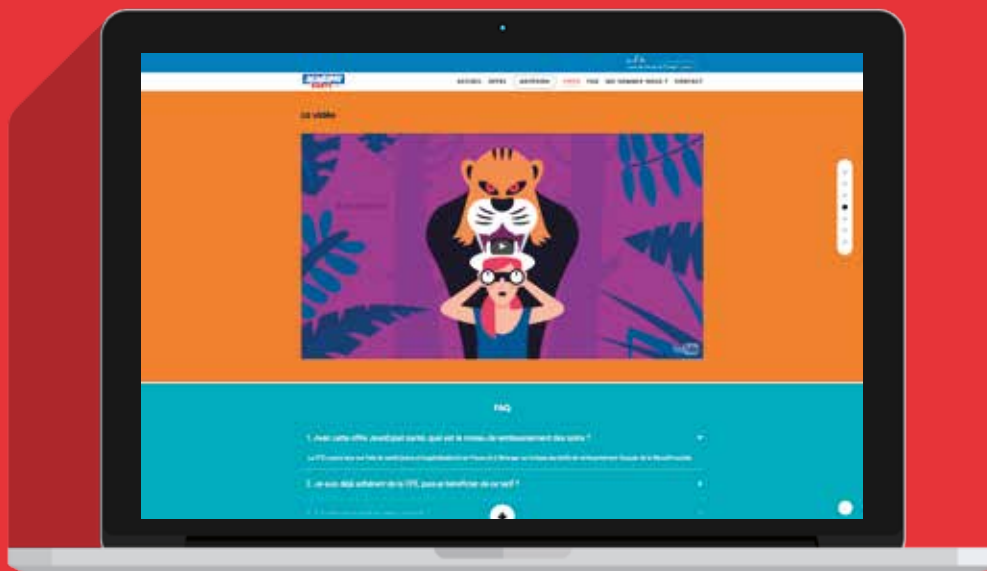
JeunExpat Santé s'adresse aux expatriés entre 18 et 30 ans, sans charge de famille, lesquels pourront bénéficier à titre individuel d'une couverture des frais de santé équiva-

lente aux remboursements de la Sécurité sociale française.

La souscription sans délai de carence ni questionnaire médical couvre les risques de santé « maladie » et « maternité » et prend en charge les frais de soins et d'hospitalisation. Elle exclut toutefois la souscription aux garanties indemnités journalières, accidents du travail, invalidité ou retraite.

L'offre est disponible pour 49€ par mois partout dans le monde, France comprise, avec une assurance rapatriement optionnelle pour 9€ par mois.

S'adressant à un public jeune, *JeunExpat Santé* est entièrement digitalisée : adhésion en ligne, paiement par carte bancaire ou prélèvement automatique.



Pour découvrir tous les détails de l'offre :
www.jeunexpat-sante.com

2. DÉMATÉRIALISATION SORTANTE DES DOCUMENTS

Dans le même temps, la CFE va enrichir les espaces sécurisés de ses clients (espace personnel sur www.cfe.fr) d'un maximum de documents, de manière à limiter les envois papier.

Ainsi les documents tels que les décomptes, les appels de cotisations, les demandes de renseignement seront disponibles dans l'espace personnel de chaque client. Cet espace personnel sera enrichi au fur et à mesure.

De la même façon, la CFE continuera la dématérialisation des échanges avec les entreprises et les mutuelles complémentaires partenaires.

La CFE souhaite ainsi, à la fin 2017, réduire de plus de moitié les envois papier par la Poste.

3. FEUILLES DE SOINS EN LIGNE

Les difficultés et les coûts d'acheminement par la Poste des feuilles de soins de la CFE et des justificatifs sont une difficulté couramment exprimée par les clients.

Par ailleurs, à l'automne 2017, **il sera possible de déposer les demandes de remboursement de soins (intervenus en France ou à l'étranger, hors hospitalisation) via le site de la CFE** (dans l'espace personnel) et y joindre les justificatifs requis (prescriptions, factures, feuilles de soins...). L'ouverture de ce service permet-

tra de diminuer le délai de traitement global des feuilles de soins et de faire disparaître le coût d'affranchissement de ces envois pour le client ainsi que le délai d'acheminement. Il réduira également le risque de perte.

Pour des raisons logiques de contrôle, la CFE demandera à chacun de conserver l'original des pièces pendant une durée déterminée, de manière à pouvoir les produire en cas de contrôle.

4. PRODUIT FRANCE

La mise en place progressive de systèmes obligatoires de protection sociale dans des pays comme les États-Unis ou les Émirats arabes unis, obligeant les résidents locaux à s'affilier à des opérateurs agréés localement, remet en question l'offre actuelle de la CFE. De même, la plupart des pays occidentaux disposent d'un système de protection sociale obligatoire qui rend l'adhésion à la CFE parfois moins pertinente. Pour autant, de nombreux Français résidant dans ces pays adhèrent à la CFE pour se faire soigner en France. En effet, près de 50% des remboursements assurés par la CFE sont liés à des soins en France.

Dès lors, **la CFE a décidé de proposer un produit qui assure l'expatrié uniquement pour ses soins réalisés en France, sur la base des remboursements de la Sécurité sociale française.**

Ce produit sera lancé avant fin 2017.



LES PERSPECTIVES 2018

5. SÉSAM VITALE

La loi de Financement de la Sécurité sociale 2017 a inclus la CFE dans le dispositif Sésam-Vitale. La CFE a donc engagé les travaux pour permettre à ses clients d'utiliser leur carte Vitale lors de leurs soins en France.

Ce dispositif permettra également des mutations plus faciles entre les régimes obligatoires français et la CFE au début et au retour d'expatriation.

Rendez-vous fin 2018 pour les premières utilisations de cartes Vitale conservées par des expatriés.



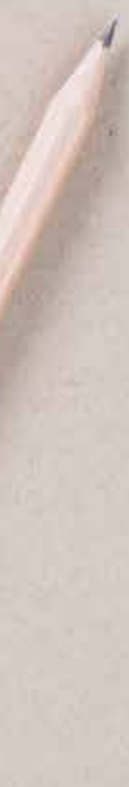
6. RÉFORME COTISATIONS

La CFE a engagé en 2016, à la demande de son Conseil d'administration, une réflexion visant à élaborer un système de tarification plus adapté, plus simple et plus lisible.

Cette réflexion part du constat que la tarification actuelle est de plus en plus inadaptée et peu attractive pour les jeunes. Cette réflexion prend en compte une plus forte composante liée à l'âge des clients dans le tarif.

Elle s'est déjà traduite par une décision de mettre en service une offre spéciale pour les jeunes de moins de 30 ans, pour la prise en charge des frais de santé uniquement (produit *JeunExpat Santé*).

Sous réserve d'une modification des dispositions législatives et réglementaires relatives à la CFE, cette nouvelle tarification pourrait entrer en vigueur en 2018. Cette réforme profonde maintiendra un dispositif de solidarité en son sein avec la catégorie aidée, permettant aux clients dont les ressources sont inférieures à un seuil défini de s'acquitter d'une cotisation réduite.





Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés



PARIS (bureau d'accueil)

12, rue La Boétie
75008 Paris, France

*Ouverture du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 16 h 45
à partir de septembre 2017*



RUBELLES (siège)

160, rue des Meuniers
CS 70238 Rubelles
77052 Melun Cedex, France

www.cfe.fr

Tél. 01 64 71 70 00 (depuis la France)

Tél. +33 1 64 14 62 62 (depuis l'étranger)

